

MAIRIE
DE
PRADELLES



COMMUNE DE PRADELLES

Dossier de concertation de la population locale

OBJET:

**ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION
D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

**REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC
OUVERT EN MAIRIE
DU 1ER AU 30 AOUT 2024**

Dans le cadre de la loi d'accélération de production des énergies renouvelables , le volet de concertation validé par le conseil municipal de Pradelles se traduit par la mise à disposition d'un registre de concertation du public.(Délibération n° 2024-069 du 19 Juin 2024)

Selon la volonté des élus, cette concertation porte sur les quatre points représentant les quatre possibilités de production d'énergie potentiellement mobilisables sur la commune .

Les axes retenus sont **l'éolien, l'agrivoltaïsme, la méthanisation et l'hydro-électricité** .

Nos habitants sont invités à donner leur avis sur ce registre tenu à leur disposition en mairie mais aussi sur l'adresse mail où est mis en ligne ce même registre à l'adresse "communication.pradelles43@gmail.com" et celà du **1er août au 30 août**.

La préfecture de la Haute- Loire sera informée de vos remarques dans une synthèse des retours traduits dans ce registre de concertation.

l'Équipe municipale

**MAIRIE
DE
PRADELLES**



COMMUNE DE PRADELLES

Dossier de concertation de la population locale

OBJET:

**ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION
D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

ZONE D'ACCÉLÉRATION ÉOLIEN

Présentation de la zone d'accélération au titre d'installation lié à un développement éolien

La forêt communale de Chabassole / Chanteperdrix est située sur un massif volcanique en altitude propice à un développement éolien.

Depuis 2017 plusieurs développeurs ont approché la mairie pour proposer un projet éolien sur cette propriété communale.

La société EDF/ Renouvelable est le porteur de projet retenu par le conseil municipal de Pradelles depuis 2018 sous la responsabilité du maire de l'époque Mr Bourgoin .

La municipalité actuelle accompagne de manière active ce porteur de projet qui bénéficie d'une promesse de bail issue de l'ancienne mandature.

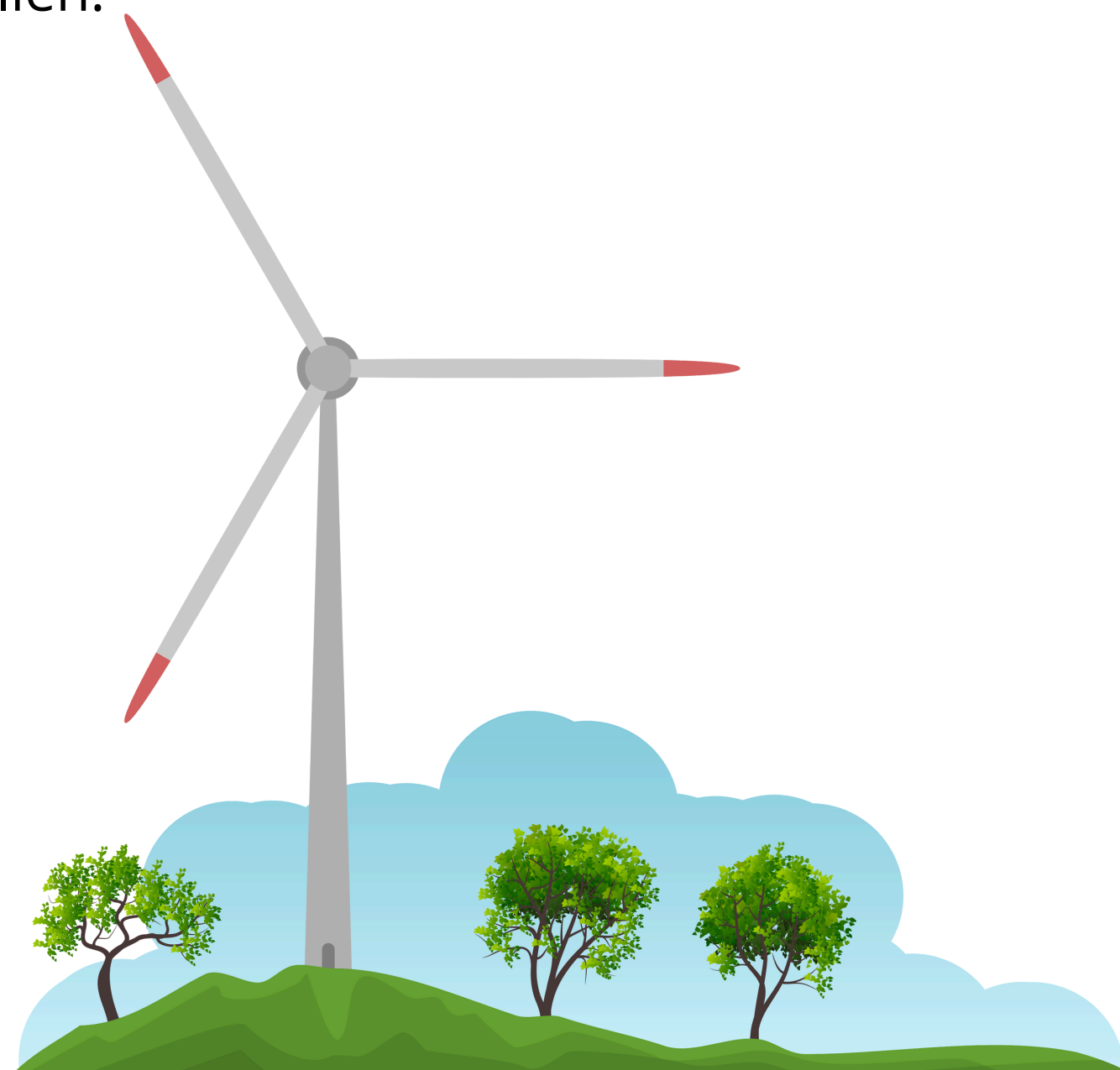
Ce développement s'inscrit dans une continuité liée à la présence d'un champ éolien voisin sur la commune de Lesperon .

La forêt représente une surface de plus de 150 Ha, la zone impactée par le projet représente 3% de sa surface

Ce développement éolien porte sur l'installation de quatre mats éolien situés en deçà de la ligne de crête sur le versant Nord/Est au delà de la RN 102 qui est au nord du village de Pradelles

La puissance potentiellement installée serait de 12MW (4 mats de 3MW) .

Cette zone de développement éolien est la seule zone qu'inscrit la municipalité dans cette loi d'accélération des énergies renouvelables au titre d'installation de développement éolien.



**MAIRIE
DE
PRADELLES**



COMMUNE DE PRADELLES

Dossier de concertation de la population locale

OBJET:

**ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION
D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

ZONE D'ACCÉLÉRATION AGRIVOLTAÏQUE

Présentation de la zone d'accélération au titre d'installation lié à un développement agrivoltaïsme

La Mairie de Pradelles souhaite s'engager dans la production d'énergies renouvelables liée aux équipements photovoltaïques.

A cette fin, en dehors des possibilités offertes en valorisation des toitures existantes sur des bâtiments communaux ou privés, les élus se sont positionnés sur le zonage d'une parcelle communale en zone agricole inscrite dans le Plan d'urbanisme intercommunal.

La parcelle AO N°25 , sous exploitée actuellement, est située au sud du village à 1,5 KM. Une première partie de la parcelle est occupée par les bassins de lagunage permettant de traiter l'assainissement collectif du bourg .

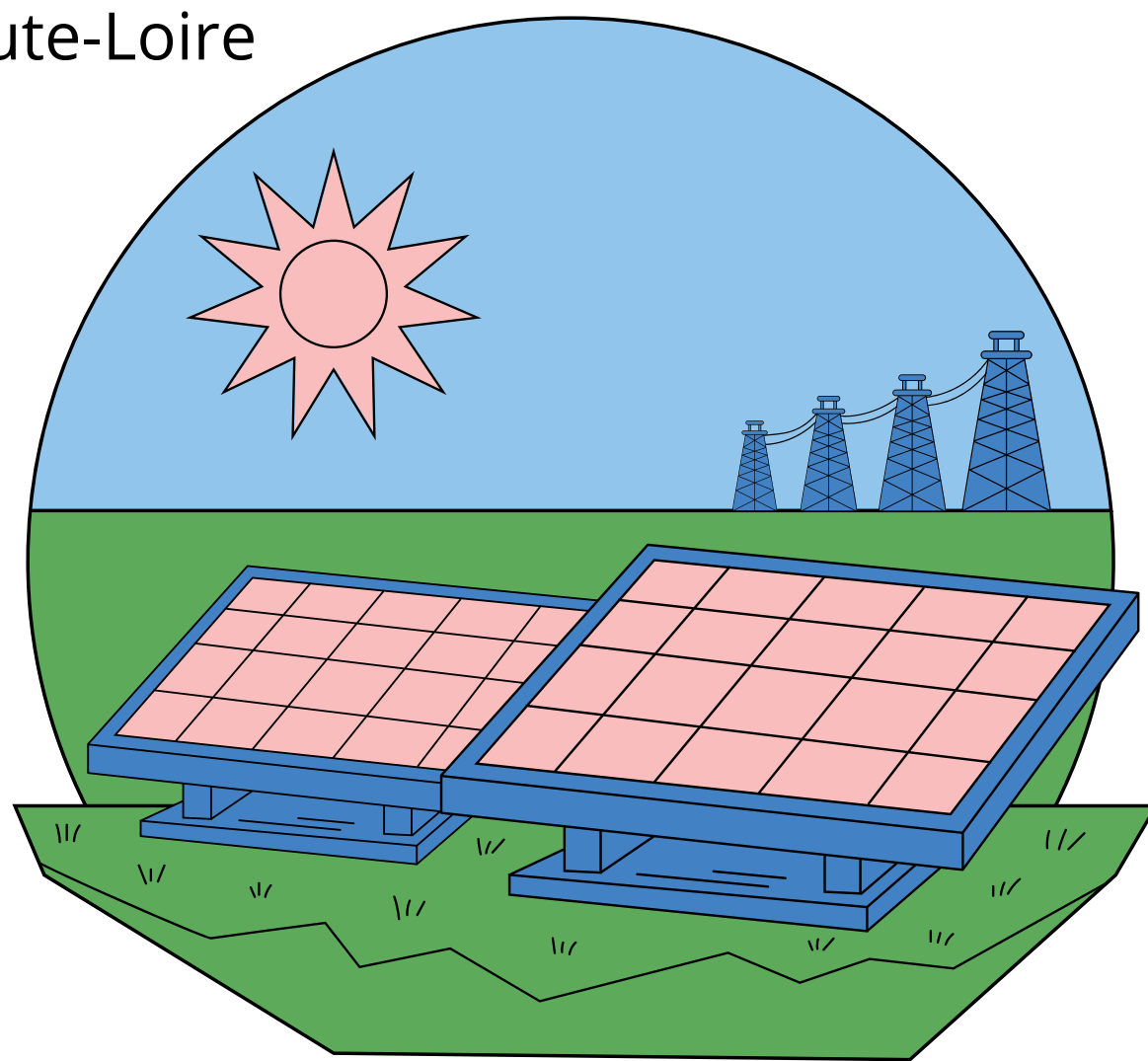
Quelques 7 Ha restent à valoriser, a ce titre plusieurs développeurs nous ont fait des offres pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur cette surface communale.

La mairie souhaite bénéficier de recettes financières liées à cet équipement et en faire bénéficier les agriculteurs locaux comme le prévoit la loi .Ce dossier est à l'étude avec l'impératif d'y associer l'ensemble de nos exploitations agricoles présentes sur la commune pour rester dans un bénéfice largement partagé .

Actuellement, la mairie de Pradelles subit une utilisation anarchique de ce bien agricole privé communal dont elle à la charge et souhaite mettre en place une gestion appropriée.

L'inscription de cette parcelle dans le zonage que permet la loi sur l'accélération des énergies renouvelables est validée par les élus au titre d'une installation agrivoltaïque en respect de la zone agricole sur laquelle est située la parcelle.

La mairie souhaite accompagner ce projet en concertation avec la chambre d'agriculture de la Haute-Loire



MAIRIE
DE
PRADELLES



COMMUNE DE PRADELLES

Dossier de concertation de la population locale

OBJET:

ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION
D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

ZONE D'ACCÉLÉRATION HYDRO-ÉLECTRIQUE

Présentation de la zone d'accélération au titre d'installation lié à un développement hydro-électrique

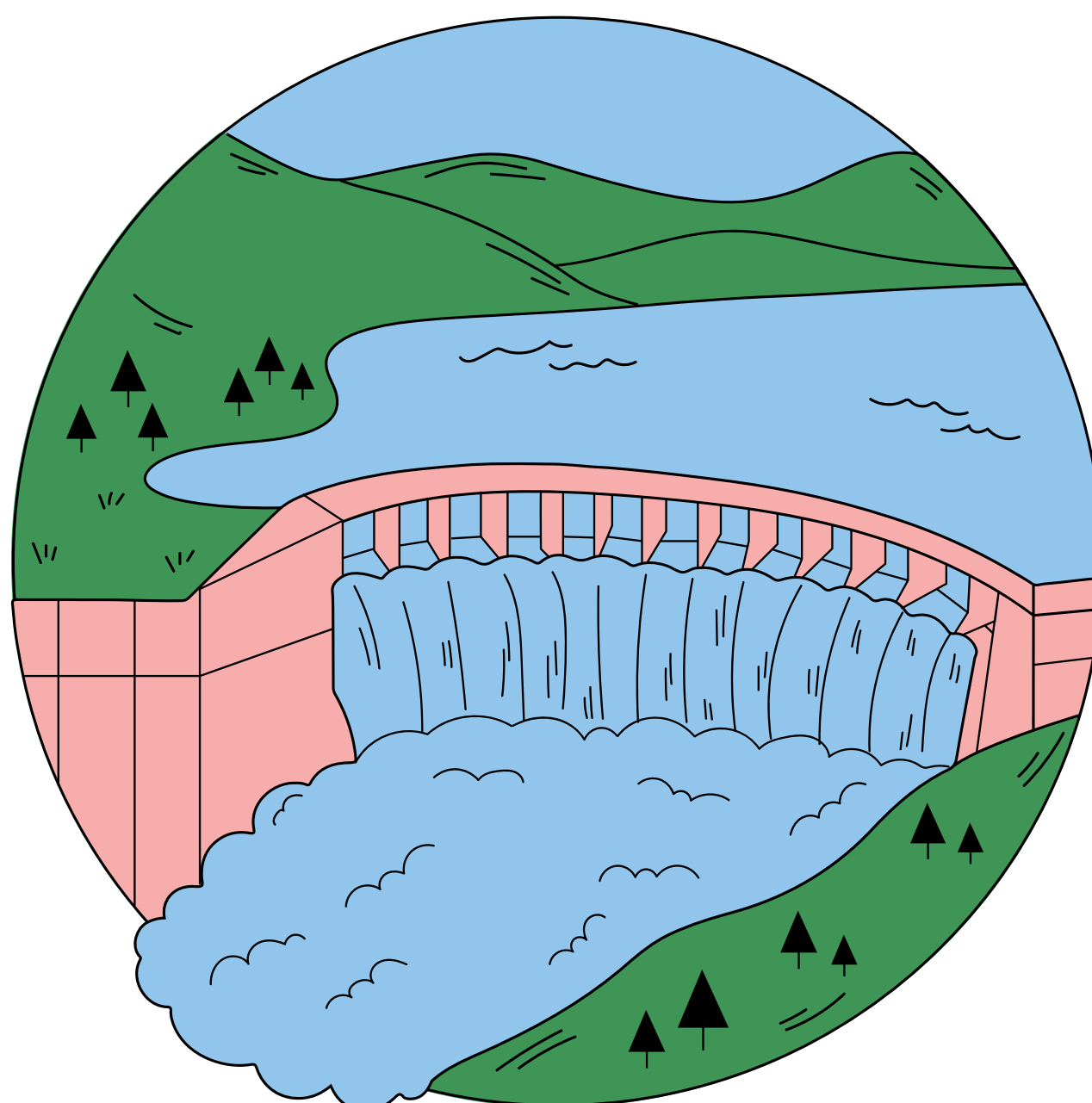
La commune de Pradelles se situe en rive droite de la rivière Allier en aval du barrage de Naussac .

La retenue d'eau de Naussac bénéficie d'une deuxième retenue permettant un pompage en aval du barrage, retenue en amont de la commune de Pradelles.

Le conseil municipal souhaite participer à une production d'hydro-électricité pouvant bénéficier du volume de l'exutoire de cette retenue rejeté dans l'Allier.

Sans préjuger de la faisabilité d'un tel projet lié à une technique dont nous n'avons pas la maîtrise, les élus souhaitent inscrire un zonage en bordure de cet ouvrage sur la rive droite de l'Allier.

Sont concernée les parcelles suivantes : Section AS : N° / 175 ,177,180



MAIRIE
DE
PRADELLES



COMMUNE DE PRADELLES

Dossier de concertation de la population locale

OBJET:

ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION
D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

ZONE D'ACCÉLÉRATION MÉTHANISATION

Présentation de la zone d'accélération au titre d'installation lié à un développement de méthanisation

La commune de Pradelles possède un réseau de chaleur desservant les bâtiments publics, les structures sociales (EHPAD, Renouée, Couvent) et quelques habitations privées .

L'énergie utilisée est la plaquette de bois accompagnée par une chaudière fioul en cas de maintenance de la chaudière bois.

La réflexion portée par les élus consiste à trouver une parade à l'utilisation d'énergie fossile que représente le fioul.

Une unité de méthanisation à proximité du village pourrait alimenter en gaz Méthane la chaufferie bois permettant ainsi de supprimer le fioul.

Les élus proposent de situer une unité de méthanisation à proximité de la ferme la plus importante présente sur la commune mais aussi la moins éloignée du village permettant une gestion maîtrisée de l'impact paysager..

A ce stade aucun véritable projet n'est à l'étude, il s'agit simplement d'identifier un positionnement facilitateur en considération de l'existant sur notre territoire communal.

La mairie inscrit une partie basse de la parcelle agricole Section AN N° 135 dans le programme d'accélération des énergies renouvelables au titre d'une unité de méthanisation agricole.

